



Ordonnance de télécom CRTC 2017-96

Version PDF

Références : 2017-63, 2017-73 et 2017-82

Ottawa, le 11 avril 2017

Diverses compagnies – Approbation définitive de demandes tarifaires

1. Le Conseil **approuve de manière définitive** les demandes tarifaires suivantes :

Demandeur	Avis de modification tarifaire et description	Date de la demande	Date d'entrée en vigueur
Bell Aliant Communications régionales, société en commandite	AMT 504 Tarif général – Retrait de cinq tarifs	20 février 2017	25 avril 2017
Coopérative Antenne T.V. St-Zacharie	AMT 1 AMT 1A AMT 1B Introduction du Tarif des entreprises de services locaux concurrentes (ESLC)	1 février 2017 7 février 2017 6 mars 2017	15 mars 2017
Norouestel Inc.	AMT 979 Tarif des services spéciaux – Modification du service de lignes de fibre	6 mars 2017	22 mars 2017

2. Le Conseil n'a reçu aucune intervention relativement aux demandes.
3. Des pages de tarif modifiées doivent être publiées dans les 10 jours civils suivant la date de la présente ordonnance. Les pages de tarif modifiées peuvent être présentées au Conseil sans page de description ni demande d'approbation; une demande tarifaire n'est pas nécessaire.

Secrétaire générale